



PAR COURRIEL

Montréal, le 13 février 2019

Objet : Demande d'accès concernant les adresses 295 à 341, rue Benjamin-Hudon, 255, rue Deslauriers, lot : 2 189 548, Cadastre du Québec, Montréal

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 27 novembre dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

- Rapport d'inspection du 13 février 1995

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Après vérification, nous vous confirmons que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne détient aucun document permettant de répondre aux autres ce point de votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez de l'information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec la soussignée au 450 654-4355, poste 277 ou par courriel à isabelle.falardeau@environnement.gouv.qc.ca

Recevez, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Original signé par : Isabelle falardeau
Répondante régionale de l'accès
aux documents

p. j.



RAPPORT D'INSPECTION

Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone

N°/Référence: 7610-06-01-0288201 Date d'inspection: 95 / 02 / 09
A M J

1. Identification

Heure: Arrivée: _____ Inspecteur/Inspectrice: Luc Brisson
Départ: _____ Accompagné(e) de : _____

Identification de l'intervenant

Nom de l'entreprise (raison sociale): GAZ NATUREL I.C.R. INC.

Adresse du lieu inspecté	Adresse postale (si différente)
<u>331 RUE BENJAMIN HUDON</u>	
<u>VILLE SAINT-LAURENT</u>	

Nom du propriétaire: ROBERT Mc GREGOR

Personne(s) rencontrée(s): _____

Fonction: PRÉSIDENT #tél.: 332 4766

Motif de la visite: inspection plainte vérification de rapports

Plaignant/Plaignante: Rencontré(e) oui non

Nom et adresse	Téléphone

- Pièces annexées (nombre): Photos _____ Croquis _____ Plans _____ Cartes _____
- Échantillons prélevés: oui non
 produits d'aérosol mousse plastique réfrigérant solvant
 autre(s) échantillon(s): _____
(voir section pertinente)
- Autres pièces annexées (précisez): REGISTRE

Buts: INSPECTION DES ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE EN RELATION AVEC LE RÈGLEMENT SUR LES SUBSTANCES APPAUVRISSENT LA COUCHE D'OZONE



RAPPORT D'INSPECTION

Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone

N°/Référence: 7610-06-01-0288201 Date d'inspection: 95 / 02 / 09
A M J

SOUS-SECTION C2

- Récupération / recyclage (art. 12, 13, 15 et 16)

No licence (Régie du bâtiment du Québec): 448365 Expiration: 95-07-20
Nombre de frigoristes ? 1
Nombre de camions de service: 3 (SERVICE EN CHAUFFAGE)

LISTE DES MODÈLES D'APPAREILS

Modèle	Fournisseur	Propriété *	
<u>23-2A</u>		L	<u>A</u>
		L	A
		L	A
		L	A

* L: Location
A: Achat

Substance(s) récupérée(s): recyclée en atelier recyclée sur place recyclée ailleurs

- Registre (art. 20 et 21)

LE REGISTRE N'A PAS ÉTÉ REMPLI CAR IL N'Y A PAS eu DE RÉCUPÉRATION

Registres tenus: oui non Registres conformes: oui () non () 23-24

Numérotation: _____
No du dernier No du premier Total

Période couverte: du _____ au _____

SUBSTANCE(S) RÉCUPÉRÉE(S)

Nom	Quantité moyenne par registre
<u>R-22</u>	

- Nombre moyen de travaux mensuels sur des installations ayant une puissance de réfrigération de deux tonnes (2TR) ou plus: _____

Programme de reprise des contenants vides: oui () non () 30 LBS

Nombre de travaux de récupération effectués pour la période: 0



RAPPORT D'INSPECTION

Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone

N°/Référence: 7610-06-01-0288201

Date d'inspection: 95 / 02 / 09
A M J

3. Conclusion

LE REGISTRE ET L'APPAREIL DE RECUPERATION SONT
CONFORMES, ILS N'ONT JAMAIS SERVIS

(si nécessaire, utiliser d'autres pages pour compléter)

4. Recommandations

FERMER LE DOSSIER

(si nécessaire, utiliser d'autres pages pour compléter)

5. Vérification

Inspecté par:

Luc Brisson

(chargé de projet)

Luc Brisson

(signature)

95/02/10

A M J

(coéquipier)

(signature)

/ /

A M J

Vérifié par:

SYLVIE GENDRON

(nom)

Sylvie Gendron

(signature)

95/02/13

A M J

Commentaires du vérificateur: